

Commission d'impulsion PARCOURS EDUCATIF DE SANTE

7 novembre 2016

La santé est définie par l'OMS comme « un état de complet bien-être physique, mental et social ». Cette définition se conjugue dans le champ scolaire. Comme le rappelle la circulaire 2016-008 du 28-01-2016, relative à la « mise en place du parcours éducatif de santé », la santé est un élément essentiel de l'éducation des élèves et un facteur important de leur réussite.

Les rapports de causalité entre appartenance socio-économique et état de santé sont largement mis en évidence par la recherche dans ce domaine. Dans cette perspective, la promotion de la santé devient un vecteur essentiel de réduction des inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative, notamment dans les écoles de l'éducation prioritaire de notre académie.

La promotion de la santé en milieu scolaire s'appuie sur la mise en œuvre du Parcours Educatif de Santé. Le PES, qui désigne un ensemble de contenus d'enseignement et de pratiques éducatives, vise à structurer l'ensemble des actions relatives à la santé. Ses trois composantes, Education, Prévention et Protection relèvent **de tous les acteurs de la communauté éducative** et constitue l'un des axes du projet des CESC. Il s'ancre dans les programmes disciplinaires et dans le socle commun de connaissances et de compétences.

La notion de parcours, implique par ailleurs de réfléchir non seulement à la mise en place de programme d'actions au sein des écoles et des EPLE, mais de privilégier également leur construction dans le cadre inter degré. Cette politique de promotion de la santé doit être intégrée au cœur des projets d'école et d'établissement et s'appuyer sur des partenariats associatifs et institutionnels.

Parce que la mise en place du PES concerne tous les acteurs de la communauté éducative, Il s'agira de développer le travail collaboratif inter catégoriel et interdisciplinaire. La formation pourrait viser à :

- Permettre aux acteurs d'intégrer l'éducation à la santé à leurs différentes identités professionnelles tout en favorisant la construction d'une culture commune dans ce domaine.
- Associer les équipes pédagogiques (enseignants, CPE, personnels de direction.. .) et les personnels sociaux et de santé (AS, infirmier-e-s et médecins scolaire) dans des sessions pluri catégorielles et pluridisciplinaires
- Privilégier les formations au diagnostic de territoire pour permettre de formaliser rationnellement les besoins en matière d'éducation à la santé émergents des différents territoires, et les formations à caractère méthodologique, sur la démarche de projet.
- Favoriser l'articulation des problématiques d'éducation à la santé aux pratiques pédagogiques.